



Fédération Française des Médailleurs de la Jeunesse, des Sports
et de l'Engagement Associatif

Sous le Haut patronage de M. le Président de la République
Reconnue d'utilité publique le 9 juillet 1958

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ELECTIVE

Dimanche 02 mars 2025 – Salle Polyvalente – COURSAC

Invités : M. Claude GAILLARD – Président de CDOS 24, M. Pascal PROTANO – Maire de COURSAC – M. Guillaume GENOUX Chef du SDJES Dordogne.

10h00 : Cérémonie dépôt de gerbe au monument aux morts. La gerbe est déposée par Messieurs Pascal PROTANO Maire de COURSAC, Frédéric GONTIER président du Souvenir Français de BERGERAC et Francis MONTAGUT Président du CDMJSEA Dordogne.

Remerciements à M. Yves-Tudy LEPAPE maître de cérémonie et à Messieurs les porte-drapeaux Marc VINÇOTTE du Souvenir Français de Bergerac et Christian CRESPO du comité départemental des médaillés de la jeunesse des sports et de l'engagement associatif de la Dordogne.

10h30 :

I - MOT DE PRESIDENT :

Le Président Francis MONTAGUT souhaite la bienvenue à la nombreuse assemblée pour sa plus grande satisfaction. (Document ci-joint)

II – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

Avant l'ouverture des débats, il est précisé que le vote se fera à main levée après la lecture des différents rapports comme l'année passée.

Le président indique que Madame Danielle LORIMEY secrétaire générale étant démissionnaire de son poste à sa demande pour raisons personnelles, il fera la lecture des rapports financiers.

Accord donné par l'assemblée.

Vote du dernier procès-verbal de l'Assemblée Générale du 14 avril 2024. (Document joint)

A – RAPPORT D'ACTIVITE – Cf pièce jointe.

Nombre d'adhérents 171 en hausse par rapport à 2024 + 10.

Le président procède à la lecture du rapport d'activités 2024. Il est demandé à l'assemblée de voter pour ce rapport d'activités 2024.

Vote à l'unanimité.



CDMJSEA Dordogne – 1, place de la Mairie – 24430 COURSAC
N° SIRET : 447 845 314 00023 - préfecture : W243001120
Tél : 07.82.69.60.87 - cdmjs24@free.fr - www.cdmjseadordogne.com



B – RAPPORT FINANCIER 2024 - Cf pièce jointe.

M. Jean-Marie DELORME Trésorier général laisse la parole au président au président pour la lecture du rapport financier tout en précisant tenir à disposition les documents comptables et donner tout renseignement complémentaire.

COMPTE DE RESULTAT 2024

Charges : 8411,87 euros

Produits : 8150,00 euros

Rappel des sommes perçues au titre d'un partenariat :

- Conseil départemental de la Dordogne : 500,00 euros
- Mairie de COURSAC : 200,00 euros
- Mairie de SAINT CAPRAISE DE LALINDE : 50,00 euros
- Fédération Française Médaillés Jeunesse et Engagement Associatif : 450,00 euros
- Fonds National Développement de la Vie Associative 2 : 1500,00 euros
- Entreprise bâtiment CIAFER : 50,00 euros.

Il remercie les partenaires pour cette aide essentielle à la bonne marche du comité.

Il est demandé à l'Assemblée de voter pour ce rapport.

Voté « pour » à l'unanimité

C – BUDGET PREVISIONNEL 2025. (Cf document joint)

Le président fait part de son désir de pouvoir conserver les mêmes moyens financiers que l'année passée.

BUDGET PREVISIONNEL 2025

Charges : 8800.00 euros

Produits : 8800.00 euros

Il est demandé à l'assemblée de voter pour ce budget prévisionnel 2025.

Voté « pour » à l'unanimité.

D - QUESTIONS DIVERSES

Le président indique la nécessité de nommer deux représentants pour siéger au comité régional JSEA Nouvelle Aquitaine. Le prochain CODIR procèdera à cette désignation (2 candidats : Mrs JC BOUDY et JP LAMBERT).

Pas de questions posées par l'auditoire. Le président propose de tenir notre assemblée générale électorale pour la mandature 2025-2028.

E – ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

Le président indique que les opérations de vote seront menées par M. Jean-Claude BOUDY Vice-président et doyen du comité directeur conformément aux statuts du CDMJSEA Dordogne.

La parole lui est donc donnée. La présentation des candidats à l'élection des membres du CODIR est faite par M. Jean-Claude BOUDY. (Liste candidats jointe)

Le vote est effectué à la majorité entière.

A la suite de ce vote, M. Jean-Claude réunit tous les candidats au nombre de 17 afin de procéder à l'élection du président départemental.

Aucun autre candidat ne s'étant présenté, Francis MONTAGUT est reconduit à la fonction de président du comité départemental. (16 votes pour et 1 abstention).

Il sera procédé à une réunion du CODIR afin de définir les postes des membres du bureau sous un délai de 15 jours.

Francis MONTAGUT remercie toute l'assemblée pour sa confiance et espère trouver rapidement son effectif complet. Il rappelle que toutes les bonnes volontés sont les bienvenues. Il fait part de ses félicitations à M. Olivier REYNAL pour son élection et lui souhaite la bienvenue au sein du CODIR.

F - INTERVENTIONS DES INVITES.

La parole est donnée à M. Pascal PROTANO maire de COURSAC.

Heureux d'accueillir l'association sur sa commune, il annonce le renouvellement de son aide et son soutien. Il félicite le comité pour son action et rappelle toute l'utilité de l'action bénévole au sein de la société. Il manifeste ses remerciements à toutes et à tous pour leur fidélité et leur attachement aux valeurs citoyennes, sans lesquelles bon nombre d'associations ne seraient pas ce qu'elles sont.

G – Remise médailles ministérielles promotion du 01 /01/2025 – Remise plaquettes fédérales et départementales :

Une remise de médailles ministérielles et plaquettes d'honneur est faite à plusieurs membres du CODIR et aux adhérents présents :

Mme Yannick LEBLED, M. Paul CIALTI et M. Jean-Pierre LAMBERT ont reçu la médaille d'or de la jeunesse des sports et de l'engagement associatif.

M. David BEYRET pour son investissement dans le domaine sportif et M Marc VINÇOTTE au titre de son engagement multiple comme porte-drapeau ont reçu la médaille d'argent.

M. Pierre COMBE a reçu la médaille de bronze de la jeunesse des sports et de l'engagement associatif des mains du président pour son engagement comme porte-drapeau, sapeur-pompier volontaire et bien d'autres domaines.

M. André LUC membre du CODIR a reçu la plaquette fédérale Argent au titre de son fidèle engagement au sein du comité.

M. Alain PIRAME membre du CODIR a reçu la plaquette départementale Argent au titre de son engagement au sein du comité.

Le Président MONTAGUT a tenu à honorer son ami Claude GAILLARD lui-même médaillé d'or en lui remettant la grande plaquette d'honneur de la Fédération Française des médaillés de la jeunesse des sports et de l'engagement associatif pour son action dans le milieu sportif et associatif.

A cette occasion, le président a annoncé que M Jean-Claude BOUDY Vice-président recevra la plaquette fédérale Grand Or lors du congrès fédéral le 28 mars 2025 à Saint Marcel (Eure).

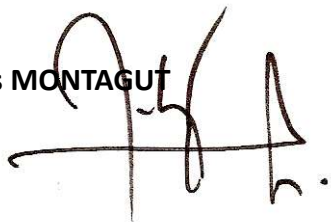
A cette occasion, il accompagnera le président pour recevoir ce témoignage de reconnaissance bien mérité. Cette récompense lui sera remise par le président fédéral M. André TORBIERO.

Après ses remerciements faits à l'ensemble des membres, des amis et sympathisants présents, le Président Francis MONTAGUT clôture l'assemblée Générale 2025 autour du pot de l'amitié.

Tradition oblige, une rose a été offerte à toutes les dames présentes tout en souhaitant une bonne fête des grands-mères.

Le Président

Francis MONTAGUT



le Secrétaire général

Alain PIRAME